



Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)

18 mars 2021



Le Régime de retraite par financement salarial



- Règlementation en vigueur depuis mars 2007



- Engagement financier de l'employeur est fixe
- Les participants, collectivement, assument les risques
- Les surplus appartiennent aux participants

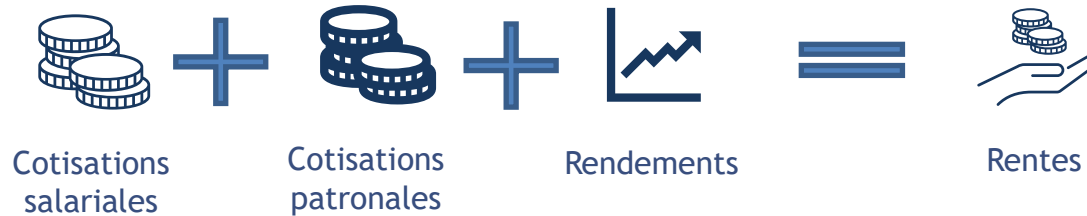


- Formules de rente de type « salaire moyen ou final » pas permises
- Ne doit pas prévoir l'indexation automatique des rentes, tant avant que pendant la retraite.



- Le financement doit être effectué en supposant une indexation avant et pendant la retraite
- L'indexation est accordée si la situation financière le permet

Financement



	Cotisations salariales	Cotisations patronales	Rendements	Rentes
PD	Fixe	Variable	Variable	Fixe
CD	Fixe	Fixe	Variable	Variable
RRPC	Fixe*	Fixe	Variable	Variable
RRFS	Variable	Fixe	Variable	Fixe**

Dans un RRPC et un RRFS, le solde du coût est assumé par les participants :

* RRPC: les mesures de redressement peuvent prévoir une variation de la cotisations salariale

** RRFS: le régime peut prévoir par défaut une variation de la rente pour le service futur

RRFS-FTQ



Une évaluation actuarielle du régime a été réalisée en date du 31 décembre 2019

- Cette évaluation permet de déterminer le coût des prestations applicable à compter de 2021
- Malgré que le comité de retraite souhaite la stabilité du niveau des cotisations salariales et conserve des marges à cet effet, l'évaluation actuarielle présente une baisse du coût:
 - Les économies d'échelle réalisées et anticipées ont permis une révision à la baisse de l'hypothèse de frais
 - Rajeunissement du groupe des participants actifs

RRFS-FTQ



RÉGIME DE
RETRAITE
PAR FINANCEMENT
SALARIAL - FTQ

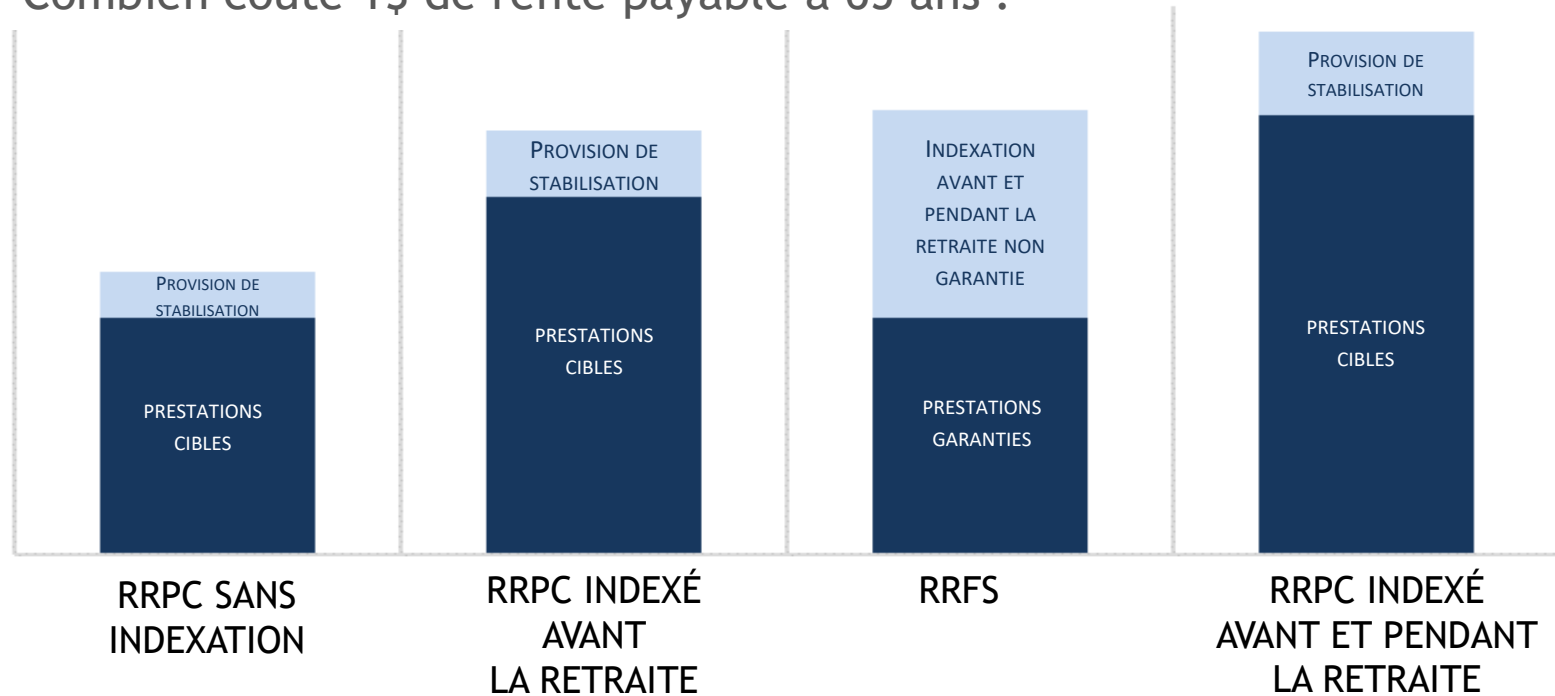
Indice de valeur de la rente		
Âge de retraite sans réduction	Au 1er janvier 2018	Au 1er janvier 2021
65	9,1	8,1
64	9,6	8,6
63	10,1	9,1
62	10,7	9,6
61	11,3	10,1
60	11,9	10,7

L'indice de valeur de la rente représente les cotisations à verser aujourd'hui pour obtenir une rente payable de la retraite jusqu'au décès. Exemples :

- La cotisation nécessaire pour une rente annuelle de 120 \$ (10 \$/mois) payable à partir de 65 ans est $120 \$ \times 8,1 = 972 \$$ (ou 0,467 \$ par heure si on travaille 2 080 heures)
- La cotisation nécessaire pour une rente de 1 % du salaire payable à partir de 65 ans est $1 \% \times 8,1 = 8,1 \%$ du salaire.

Financement

Combien coûte 1\$ de rente payable à 65 ans ?



Financement




- Il s'agit de deux régimes PD où les participants assument les risques
- Malgré des différences dans le design des régimes et dans les règles de financement
 - ✓ À cotisations égales, on doit s'attendre, collectivement, à des prestations égales

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme



Excédent d'actif

... tout se transforme

RRPC	RRFS
<p>$Actif > 105\% \times Passif$ et $Actif > Passif + 50\% \times PS$</p> <p>Rétablissement des droits réduits, le cas échéant</p>	<p>$Actif > Passif_{Indexé}$</p> <p>Indexation des rentes (avant et pendant la retraite)</p> <p>➤  RRFS-FTQ : Indexation seulement après l'atteinte d'une réserve additionnelle de 10%</p>
<p>$Actif > Passif + PS$</p> <p>Améliorations ou congé de cotisations salariales</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Seulement après rétablissement des droits réduits➤ Équité entre les participants actifs et retraités➤ Seul 20% du surplus peut être utilisé par année	<p><i>Et solvable</i></p> <p>Améliorations ou congé de cotisations salariales</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Seulement après avoir accordé l'indexation des rentes pour les années passées

Déficit

... tout se transforme

RRPC	RRFS
<p><i>Cotisations totales</i></p> <p><</p> <p><i>Cotisation d'exercice + PS + Cotisation d'équilibre</i></p>	<p><i>Actif < Passif_{Indexé}</i></p> <p>Aucune indexation des rentes (avant et pendant la retraite)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Niveau de risque assumé par l'ensemble des participants (actifs et retraités)➤  RRFS-FTQ : 113% au 31-12-2019
<p>Redressement:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Hausse des cotisations et/ou▪ Réductions des rentes acquises➤ Amortissement du déficit sur 5 ans➤ Risque assumé par l'ensemble des participants (actifs et retraités)➤ Équité entre les participants actifs et retraités	<p><i>Actif < Passif_{Non-indexé}</i></p> <p>Hausse de la cotisation salariale des participants actifs</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Amortissement du déficit sur 15 ans➤ La rente acquise ne peut pas être réduite➤  RRFS-FTQ : 175% au 31-12-2019